


6-2017

# Role des Femmes dans la France de Vichy Pendant l'Occupation Allemande

Elizabeth Almonte

*Union College - Schenectady, NY*

Follow this and additional works at: <https://digitalworks.union.edu/theses>

 Part of the [European History Commons](#), [Feminist, Gender, and Sexuality Studies Commons](#), and the [French and Francophone Language and Literature Commons](#)

---

## Recommended Citation

Almonte, Elizabeth, "Role des Femmes dans la France de Vichy Pendant l'Occupation Allemande" (2017). *Honors Theses*. 3.  
<https://digitalworks.union.edu/theses/3>

This Open Access is brought to you for free and open access by the Student Work at Union | Digital Works. It has been accepted for inclusion in Honors Theses by an authorized administrator of Union | Digital Works. For more information, please contact [digitalworks@union.edu](mailto:digitalworks@union.edu).

Rôle des Femmes dans la France de Vichy  
Pendant l'Occupation Allemande

By

Elizabeth R. Almonte

\*\*\*\*\*

Submitted in partial fulfillment  
of the requirements for  
Honors in the Department of French and Francophone Studies

UNION COLLEGE

June 2017

## ABSTRACT

ALMONTE, ELIZABETH R. Rôle des Femmes dans la France de Vichy Pendant l'Occupation Allemande. Department of French and Francophone Studies, March, 2017.

ADVISOR: Prof. Cheikh Ndiaye

The German occupation of France caused several changes in the lives of people living in France at the time. Although the French government continued having legal authority over the country as per specified in the Franco-German Armistice, the occupied zone was in reality under German military administration. Meanwhile, the “free zone” was undergoing numerous changes that affected the French population, especially women and their role in society. Vichy France, the name given to the French government under the administration of Philippe Pétain, utilized women as scapegoats for the defeat and subsequent occupation of France by the German army.

In order to correct what they perceived as deleterious for the country, the Vichy government used proganda extensively and established a series of policies in order to ensure women’s role as a stay-home wife and mother. These laws, which gave priority to men in the working world, went as far as qualifying women as legally incapacitated to work. However, many women believed that their duty to their country went beyond being a wife and a mother and joined the Resistance against the German occupation.

This thesis discusses the effects of these policies on women’s lives during the occupation period. It also addresses the impact these laws had on women’s role in French society as well as some of the gender inequality issues made apparent by the imposition of this new norm.

*En dedicación a mi mamá y a mi papá,  
quienes siempre me han brindado su apoyo....*

*En dedicación a mi familia,  
que siempre me ha motivado a perseguir mis sueños...*

*En dedicación a mi tía Ramona Baldera  
y a mi madre Ambrosia Baldera,  
quienes me han enseñado la belleza de un espíritu luchador...*

*En dedicación a las mujeres de mi familia,  
quienes desde pequeña me demostraron el valor de ser fuerte e independiente...*

## Acknowledgments

I would like to thank the people who have supported me and inspired me throughout the four years of my undergraduate career:

First, I would like to thank Professor Cheikh Ndiaye, my thesis advisor, who throughout the course of my undergraduate career at Union College has helped me learn the craft of fine writing and the beauty of the Francophone culture...

Second, I would like to thank Professor Claire Mouflard, who through her classes at the beginning of my undergraduate career motivated me to continue the study of French and Francophone culture...

I would also like to thank Professor Michelle Chilcoat, my academic advisor, whose guidance and support during the past four years have made this possible...

Finally, I would like to thank the Academic Opportunity Program staff, particularly my advisor Carolyn Fielder, for their support and guidance since my arrival at Union College.

## Table des Matières

<b>Abstract.....</b>	<b>ii</b>
<b>Dedication .....</b>	<b>iii</b>
<b>Acknowledgments.....</b>	<b>iv</b>
<b>Table des Matières .....</b>	<b>v</b>
<b>Table des Figures .....</b>	<b>vi</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1: Une Brève Chronologie sur l’Occupation Allemande .....</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre 2: Rôle de la Femme avant la Seconde Guerre Mondiale.....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre 3: Rôle de la femme Française: Monde du travail .....</b>	<b>8</b>
<b>Chapitre 4: Rôle de la Femme Française: La Mère .....</b>	<b>12</b>
<b>1. Propagande sur le Rôle de Mère et l’Importance des Enfants .....</b>	<b>12</b>
<b>Chapitre 5: La Femme et l’Avortement .....</b>	<b>17</b>
<b>1. Brève Chronologie sur les Lois sur l’Avortement .....</b>	<b>19</b>
<b>2. Marie-Louise Giraud: “Une Affaire de Femmes” .....</b>	<b>21</b>
<b>Chapitre 6: Rôle de la Femme dans la Résistance .....</b>	<b>26</b>
<b>1. Edith Thomas et “La Libération de Paris” .....</b>	<b>28</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>30</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>34</b>

**Table des Figures**

<b>Figure 1 “Donner la vie... engendre la joie.” .....</b>	<b>14</b>
<b>Figure 2 “La femme coquette, sans enfants... C’est une inutile” .....</b>	<b>15</b>
<b>Figure 3 La Mère .....</b>	<b>15</b>
<b>Figure 4. Le danger de l’avortement .....</b>	<b>18</b>
<b>Figure 5. “Résistance corse, 1943” .....</b>	<b>27</b>
<b>Figure 6 Une tondue, 1944” .....</b>	<b>32</b>

## Introduction

L'évolution de la condition de la femme ne s'est pas poursuivie continûment. Avec les grandes invasions, toute la civilisation est remise en question. [...] ... est dans les siècles qui suivent, les barbares font triompher leurs lois. La situation économique, sociale et politique est bouleversée : celle de la femme en subit le contrecoup. (Beauvoir, 1: 153)

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, la France était envahie par des soldats allemands. Pendant cette époque-là, le gouvernement de la France était déplacé de Paris à Vichy, en dessous de l'administration du Maréchal Pétain. Cette administration embarquait dans le projet de soulager la population française de la démoralisation qui arrivait avec la défaite de la France dans la bataille contre l'Allemagne. Pour accomplir cet objectif, le gouvernement Vichy utilisait la femme comme bouc émissaire des infortunes subies par la France pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Parmi des armes utilisées par le gouvernement Vichy pour concrétiser son objectif de remonter la morale des Français, les armes les plus évidentes et les plus fréquemment utilisées étaient les lois et la propagande. Pendant l'époque de l'occupation, le gouvernement de Vichy modifiait ou créait des lois qui affectaient la vie des femmes dans la société française. Ces lois, lesquelles régulaient plusieurs aspects de la vie de la femme, englobaient sujets comme l'avortement, la vie de famille, le rôle de la femme



dans le monde du travail et l'adultère. Aussi même, le gouvernement utilisait propagande pour inculquer ces nouvelles idées dans la société.

Néanmoins, plusieurs femmes, quelques unes connues aujourd'hui comme grandes féministes, défiaient cette norme. Parmi ces femmes on trouve Simone de Beauvoir, 2: Marie-Louise Giraud et Edith Thomas, lesquelles, par un moyen ou un autre, se rebellaient contre cette nouvelle doctrine forçait sur leur vie.

Dans ma thèse, je discute le rôle de la femme dans la société française pendant l'occupation allemande. D'abord, on commence par raconter brièvement les événements qui conduisaient à l'arrivée des soldats allemands à Paris et la subséquente installation du gouvernement français à Vichy au dessous du Maréchal Pétain. Ensuite, on discute le rôle de la femme avant la Seconde Guerre Mondiale. On discute spécifiquement le rôle forcé sur la femme par le Code Civil de 1804, aussi connu comme le Code Napoléon, qui, même après presque 150 années, continuait à diriger la vie des femmes en France. Puis, on parle sur les lois adoptées par le gouvernement Vichy pendant la Seconde Guerre Mondiale et qui affectaient, bien d'une forme subtile ou bien d'une forme plus évidente, la vie de la femme française. Parmi les bouts de ces lois était la mise en place du rôle traditionnel de la femme comme épouse et mère une fois encore. Finalement, on discute ces lois et comment elles affectaient la vie des femmes en France, ainsi comme les actions de certaines femmes célèbres dans l'histoire de la France qui signifiaient une rébellion contre la nouvelle norme imposée par le gouvernement.

## Chapitre 1: Une Brève Chronologie sur l'Occupation Allemande

Les effets de la Seconde Guerre Mondiale sur les pays européens et sur plusieurs pays du reste du monde sont innombrables. En France, spécifiquement, les conséquences de l'occupation allemande sur la vie des Français étaient subtil, mais extrêmes, spécialement sur la vie des femmes françaises et sur leur rôle dans la société. Mais, pour commencer à discuter l'influence de la présence allemande en France sur la position de la femme dans la société française, on doit parler des événements qui ont culminé avec l'invasion de la France par les soldats allemands.

Le 3 septembre 1939, la France et l'Angleterre déclaraient la guerre contre l'Allemagne, mais ce n'était que le 10 mai 1940 que l'Allemagne attaquait la France (Kitson, xvii). Pour éviter la destruction de Paris, le gouvernement français déclarait cette ville comme une "ville ouverte", c'est-à-dire qu'elle ne serait pas défendue contre les soldats allemands, lesquels occupaient Paris le 12 juin 1940 (Gordon, 27). Six jours après les premières attaques allemandes contre la France, le maréchal Pétain était déclaré Président du Conseil de la France et il appelait pour une armistice entre la France et l'Allemagne (Gordon, 28). Comme réponse, quelques semaines plus tard le général Charles de Gaulle, à ce moment-là en Angleterre, demandait aux français la continuation à la résistance contre les nazis et contre l'occupation (Reid, 2). Mais, malgré les efforts de De Gaulle, l'armistice était signée à Compiègne le 22 juin 1940 (Gordon, 11).

La décision de Pétain de signer l'armistice avec l'Allemagne est aujourd'hui très critiquée. Néanmoins, même pendant le temps de l'occupation, le Maréchal Pétain justifiait sa décision de signer l'armistice. Dans son livre "France: The Tragic Years,

1939-1947: An Eyewitness Account of War, Occupation, and Liberation” Sisley

Huddleston raconte la guerre, l’occupation et la libération de la France d’après sa vue des événements. Dans ce travail littéraire, Huddleston parle d’une entrevue qu’il avait avec le Maréchal Pétain à Vichy au début de 1943. Pendant cet entretien, le Maréchal parle d’une “France malade” (Huddleston, 205). Il déniait aussi sa responsabilité sur la défaite de l’armée française qui culminait avec l’occupation de Paris et qui faisait une armistice nécessaire (Huddleston, 207). Pétain continuait sa justification en blâmant l’armée et la population civile. Il disait que “l’armée n’était plus coordonnée” et que l’exode de la population civile avant la présence de l’ennemi dans le territoire français bloquait la distribution des nouveaux régiments (Huddleston, 208; traduction par Elizabeth Almonte).

Enfin, l’occupation par l’Allemagne commençait, et le 2 juillet le gouvernement français (sous la direction de Pétain) était déplacé à Vichy (Kitson, xvii). Bien que le gouvernement Vichy légalement gouvernait sur toute la France, les territoires occupés restaient sous l’autorité de l’Allemagne et l’influence allemande était palpable dans la zone libre. L’occupation totale de la France arrivait en novembre 1942 avec l’occupation de la zone libre par les soldats allemands.

Les événements qui conduisaient à l’occupation allemande de Paris étaient le début d’une série de décisions du gouvernement français qui devaient le parcours de transformation de la société française. Après plusieurs années pendant lesquelles la femme était une contributrice importante pour le développement de la société française

et du monde du travail, le gouvernement Vichy adoptait plusieurs lois qui transformaient la vie des femmes en France pendant cette époque-là.

## Chapitre 2: Rôle de la Femme avant la Seconde Guerre Mondiale

La destinée que la société propose traditionnellement à la femme, c'est le mariage. La plupart des femmes, aujourd'hui encore, sont mariées, l'ont été, se préparent à l'être ou souffrent de ne l'être pas. C'est par rapport au mariage que se définit la célibataire, qu'elle soit frustrée, révoltée ou même indifférente à l'égard de cette institution. (Beauvoir, 2: 194)

Même avant la guerre, la condition de la femme était fragile et l'inégalité entre les sexes était très visible. Avant l'occupation allemande de la France, les femmes devaient se soumettre aux conditions inégales. L'homme, par exemple, était la tête de la famille et le fournisseur de la nourriture et des nécessités de sa famille, tandis que la femme devait rester dans la maison. Ces rôles stéréotypés des hommes et des femmes étaient la norme dans la société française pendant plusieurs années avant la guerre. La condition de la femme avant la Seconde Guerre Mondiale et l'occupation allemande était établie en grande partie par le Code Civil, lequel était adopté par Napoléon en 1804.

D'après ce code, aussi connu comme le Code Napoléon, la vie de la femme restait en dessous de "la puissance paternelle" et "la puissance maritale", avant et après le mariage, respectivement (Smith, 163-164). Selon le concept de la puissance paternelle, les enfants conçus dans le mariage étaient sous de l'autorité du père. En conséquence, le père avait toute l'autorité d'établir un conseil de famille pour diriger comment il faut que ses enfant soient éduqués en cas de sa mort, un droit qui n'était pas partagé avec la mère

des enfants (Smith, 165). Néanmoins, la condition de la femme ne changeait pas avec le mariage, lequel ne signifiait pas sa libération, mais un changement d'autorité. Avec le mariage, le contrôle du mari remplaçait l'autorité du père; la vie de soumission de la femme continuait encore.

Conformément au Code Civil de 1804, "la femme mariée avait le même statut que les enfants et les personnes avec incapacité mentale" (Smith, 163, traduction par E. Almonte). Selon Smith, dans son livre "Feminism and the Third Republic", l'article 213 du Code Civil de 1804 a spécifié que le mari devait protéger sa femme et que la femme devait obéir son mari (Smith, p. 165). Aussi même, dans son livre, Smith déclare que le Code Civil spécifiait que la femme devait avoir l'approbation de son mari avant de prendre une décision, en insinuant que le mari devait protéger sa famille des décisions et des actes de son épouse (p. 165).

Presque 150 années après l'incorporation du Code Napoléon, la condition de la femme dans la société française ne changeait pas considérablement. Même après la Première Guerre Mondiale, quand les femmes commençaient à entrer le monde du travail de plus en plus et à quitter le rôle exclusif d'épouse et de mère, les lois graduellement changeaient avec le but de contrôler leur vie. Des changements au Code Civil subtilement changeaient le rôle et la condition de la femme dans la société française, mais cette subtilité disparaissait avec l'occupation de la France par l'Allemagne. Ces changements devenaient extrêmes, cette extrémité propulsée par les modifications faites aux lois qui régulaient la société française et la vie de la femme.

### Chapitre 3: Rôle de la femme Française: Monde du travail

C'est par le travail que la femme a en grande partie franchi la distance qui la séparait du mâle ; c'est le travail qui peut seul lui garantir une liberté concrète. Dès qu'elle cesse d'être une parasite, le système fondé sur sa dépendance s'écroule; entre elle et l'univers il n'est plus besoin d'un médiateur masculin. (Beauvoir, 2: 521)

Pendant l'occupation allemande, la France était gouvernée par le Maréchal Philippe Pétain. Sous son régime, la femme était soumise aux lois qui dirigeaient presque tous les aspects de sa vie dans la société française. Pendant cette époque d'occupation, le gouvernement Vichy désignait le rôle de la femme dans la famille, dans la société et dans le monde du travail avec des contraintes qui favorisaient la présence de l'homme dans le monde du travail et qui expulsaient la femme de ce milieu pour la forcer à rentrer dans la maison. Avec les mots "Travail, Famille, Patrie", le gouvernement commençait un mouvement qui impliquait le retour de la femme au foyer<sup>1</sup>.

L'occupation de la France par les soldats allemands était la justification parfaite pour forcer la femme à prendre le rôle de mère et d'épouse. Pour réaliser cet objectif et

---

<sup>1</sup> Il faut souligner que, bien que quelques prêtres se distancient des doctrines et des politiques imposées par le gouvernement, les dogmes de l'Église Catholique aidaient (indirectement) avec la distribution des idées adoptées dans le code de famille de Vichy (Pollard, 104).

pour concrétiser la sensation d'infériorité de la femme dans la société française, le gouvernement Vichy adoptait plusieurs lois qui motivaient, ou à mieux dire forçaient, la femme à rentrer chez elle et à quitter son travail.

Par exemple, en Octobre 1940, le gouvernement Vichy décrétait que les femmes qui travaillaient dans les postes publiques devaient quitter leur travail (Gordon, 369). Avec ce décret le gouvernement essayait de forcer la femme à retourner à la maison. Aussi-même, cette régulation non seulement renforçait la présence de la femme dans le foyer comme mère et épouse, mais ce décret consolidait aussi le rôle de l'homme comme tête de la famille et comme fournisseur pour sa femme et ses enfants. En plus, l'exclusion de la femme du monde du travail dans le secteur public était une arme polyvalente. Non seulement ce décret marginalisait la femme dans la société, mais aussi créait une vue stéréotypée de la femme et renforçait le concept de la femme comme une personne avec une incapacité pour travailler. Rappelez-vous que la femme avait une incapacité pour travailler d'après le Code Napoléon et que son statut dans la société française était le même d'un enfant ou d'une personne avec incapacité mentale (Smith, 163).

Néanmoins, après quelques années de guerre, le nombre des hommes qui pouvaient travailler diminuait, et le gouvernement Vichy était forcé à éliminer les régulations qui interdisaient les femmes de travailler (Gordon, 369). Mais l'accomplissement de cet nouvel objectif demandait la modification du Code Napoléon. La nécessité des femmes comme mains-œuvre forçait le gouvernement Vichy à, en Septembre 1942, effacer du Code Civil l'incapacité légale des femmes mariées pour



travailler (Gordon, 370). Bien que la motivation du gouvernement Vichy était celle de sauver la France de la dépopulation, la décision de renverser ce décret montrait l'hypocrisie du gouvernement de la France.

Autres programmes adoptés par le gouvernement Vichy trouvaient opposition de la part des féministes et des groupes et organisations qui opposait le mouvement pour le retour de la femme dans le foyer. Organisations comme la Ligue Française pour le Droit des Femmes (LFDFF) et la section en France de Open Door International (fondée en 1935), dénonçaient ce mouvement pour force la femme à quitter le monde du travail. Par exemple, en février 1939, le Open Door International publiait un bulletin dans lequel cette organisation critiquait le mouvement propagandiste qui mettait la femme dans le rôle stéréotypé de mère:

The danger has become obvious. Married women's labour is considered by our official repopulators as the number one enemy of the birthrate. We must not wait until it is too late to declare war on their proposals. Until now, no-one in France has dared to take legal steps against married women's freedom to work. Attacks on female labor have always been underhand and piecemeal. We must watch out that a cause as honorable as repopulation does not furnish our enemies with a pretext... The home which is supported by the double labor of father and mother is far more stable than the one being proposed. (Smith, 248)

Le danger est devenu évident. Le travail des femmes mariées est considéré par les [propulseurs de la repopulation] officiels comme l'ennemi numéro

un du taux de natalité. Il ne faut pas attendre jusqu'il est trop tard pour déclarer la guerre contre leur propositions. Jusqu'à maintenant, personne en France a osé de prendre action légale contre la liberté des femmes mariées pour travailler. Les attaques sur le travail de la femme étaient habituellement sournoises et graduelles. Nous devons faire attention qu'une cause si honorable comme la repopulation ne fournit pas nos ennemis avec un prétexte... Le foyer qui est soutenu par le travail [double] du père et de la mère est plus étable que celui qui est proposé.

Dans cet extrait cité dans *Feminism in the Third Republic* de Smith est une dénonciation contre l'éradication de la présence de la femme dans le monde du travail. Il faut souligner que ce bulletin était publié avant le décret d'Octobre de 1940, dans lequel les femmes mariées devaient quitter leur poste dans le secteur public (expliqué au dessus). Cet appel pour une résistance contre le mouvement du retour de la femme au foyer était inutile car ce n'avait pas évité l'expulsion des femmes mariées des postes publiques.

En plus, de *Open Door International* opposait un autre initiative du gouvernement: le salaire familial (Smith 248). Ce salaire, qui était vue comme une sorte de récompense d'après certains groupes féministes, était donné au mari et au père, mais ainsi comme c'est cité dans le livre de Smith, c'était questionnable si la femme et les enfants se bénéficiaient du salaire familial.

## **Chapitre 4: Rôle de la Femme Française: La Mère**

La politique du gouvernement Vichy avait l'objectif de la transformation de la femme, un objectif qui, selon le gouvernement, pouvait être accompli par le retour de la femme à la maison à fin de prendre le rôle exclusif de mère. Mais les efforts du gouvernement n'arrêtaient pas par l'éradication de la femme des postes dans le secteur publique (ce sujet est discuté en profondeur dans le chapitre quatre, "Rôle de la femme Française: Monde du travail" dans cette thèse). Parmi les initiatives pris par le gouvernement Vichy, l'emploi de propagande était peut-être l'arme la plus forte pour renforcer une image stéréotypée de la femme comme mère. Mais ce n'était pas la seule initiative gouvernementale concrétiser le rôle de la femme comme source des enfants.

### **1. Propagande sur le Rôle de Mère et l'Importance des Enfants**

C'est par la maternité que la femme accomplit intégralement son destin physiologique; c'est là sa vocation "naturelle" puisque tout son organisme est orienté vers la perpétuation de l'espèce. Mais on a dit déjà que la société humaine n'est jamais abandonnée à la nature. (Beauvoir, 2: 290)

On trouve cette phrase au début du chapitre six du deuxième volume de "Le Deuxième Sexe" de Simone de Beauvoir. Ce chapitre, avec le titre "La Mère", discute le rôle de la femme comme mère dans la société française. Dans son livre, Simone de Beauvoir utilisait cette phrase pour expliquer que, bien que la "vocation 'naturelle'" et le "destin physiologique" de la femme soit avoir des enfants, la reproduction évoluait au fil du temps à ne plus être contrôlée par la nécessité de la "perpétuation de l'espèce", mais

par le choix de la femme, car la société n'est pas attachée à un état naturel. Néanmoins, le début de cette phrase est peut-être la description la plus précise des vues et des opinions qui gouvernaient la France de Vichy pendant le temps d'occupation. On a déjà discuté dans le chapitre quatre de cette thèse quelques politiques enfoncées par le gouvernement Vichy pour forcer la femme à retourner à la maison. Maintenant, on discute le rôle de la femme comme mère et l'emploi de propagande pour endoctriner la société française, particulièrement la femme, dans le concept que la valeur de la femme ainsi que son bonheur sont dépendants de la maternité.

La distribution de propagande pendant l'occupation était la manière la plus effective que le gouvernement Vichy utilisait pour endoctriner la population française sur l'importance de la repopulation de la France. Avec le but toujours de renforcer la conviction de la société française de que la place de la femme est dans la maison pour prendre charge de ses responsabilités comme mère et épouse, l'autorité employait des images qui provoquaient des émotions très fortes. L'importance de cette stratégie appelle pour une analyse de quelques images propagandistes qui circulaient en France pendant l'occupation allemande.

Parmi des stratégies utilisées pour la création de ces images propagandistes était la création d'une liaison entre le bonheur de la femme et la maternité. Dans la Figure 1 (au-dessous), par exemple, le gouvernement Vichy essayait de créer une connexion de dépendance entre une sensation de béatitude et l'expérience d'avoir un enfant. Dans cette image, une femme embrasse un bébé; l'enfant et la mère avec une expression de félicité dans leur visage. Pour faire le message plus clair, cette image est encadrée par une phrase

qui lit “Donner la vie... engendre la joie.” Cette stratégie presque manipulatrice enchaîne le bonheur de la femme avec l’expérience d’avoir une enfant avec un message très clair: le bonheur de la femme réside dans la maternité.



Figure 1. “Donner la vie... engendre la joie.” Dans cette image, la maternité est directement liée au bonheur de la femme.



Figure 2. “La femme coquette, sans enfants... n’a pas sa place dans la Cité... C’est une inutile...” Ici, la femmes sans enfants est dépeinte comme une personne que ne contribue rien à la société française.



Figure 3. La Mère. “Elle sait soigner... Elle sait éduquer... Elle sait élever... Elle sait le prix de la vie... Elle connaît les vraies valeurs... Elle sert.” Dans cette image de propagande, la femme avec enfants est considérée comme une personne de valeur pour la société et qui sert à la patrie.

En plus, une autre stratégie utilisée était celle de définir la valeur de la femme par sa capacité et volonté d'avoir et d'élever d'enfants. Dans son blog sur la condition de la femme pendant le régime Vichy, Mia Kel juxtapose des images propagandistes utilisées par le gouvernement pour “[mettre en exergue] celle qui s'amuse et celle qui s'occupe de son ménage” (Kel, blog). Ces images, incluses dans ce texte (Figure 2 et Figure 3) ont l'objectif de mettre en évidence la futilité des femmes qui n'ont pas ou qui refusent d'avoir des enfants (Figure 2), au même temps qui définissent la valeur de la femme comme une caractéristique dépendante de son rôle comme mère (Figure 3).

Par exemple, la Figure 2 montre une femme qui passe son temps en s'amusant. Cette image est accompagnée par la phrase “La femme coquette, sans enfants... n'a pas sa place dans la Cité... C'est une inutile...”. D'après cette image, la femme qui n'a pas d'enfants ne contribue rien à la société et doit être exclue de la ville. En plus, la Figure 3, laquelle suit immédiatement l'image qu'on vient de décrire, montre une femme avec son enfant dans plusieurs situations de la vie quotidienne d'une mère. Dans l'image on lit “Elle sait soigner... Elle sait éduquer... Elle sait élever... Elle sait le prix de la vie... Elle connaît les vraies valeurs... Elle sert.” Selon le message de cette image, la façon dans laquelle la femme “sert” la France est par engendrer des enfants et les élever. La combinaison de ces deux images montre clairement la doctrine que le gouvernement Vichy voulait inculquer dans la population française: le devoir de la femme est d'être mère, sinon, “elle est une inutile.”

## Chapitre 5: La Femme et l'Avortement

[...] l'avortement est un crime répugnant auquel il est indécent de faire allusion. [...] C'est un phénomène si répandu qu'il faut le considérer comme un des risques normalement impliqués par la condition féminine. Le code s'obstine cependant à en faire un délit: il exige que cette opération délicate soit exécutée clandestinement. Rien de plus absurde que les arguments invoqués contre la législation de l'avortement. On prétend que c'est une intervention dangereuse. (Beauvoir, 2: 291)

Dans cette phrase, laquelle on trouve dans le deuxième volume de son livre "Le Deuxième Sexe", Simone de Beauvoir soulignait l'absurdité des raisons pour interdire l'avortement. Dans ce chapitre, "La Mère", Simone de Beauvoir continuait par expliquer que l'avortement n'est pas dangereux si c'est fait avec des précautions et par un médecin compétent pour faire ce type d'intervention (Beauvoir, 2: 291). Beauvoir soutenait que le gouvernement avait mis en place des lois "[en prétendant] que c'est une intervention dangereuse", en forçant la pratique de ces "interventions" en clandestinité (Beauvoir, 2: 291). Une preuve de cet argument c'est une des images que le gouvernement Vichy utilisait pour sa propagande contre l'avortement. Cette image, laquelle on inclut au-dessous (Figure 4), montre une femme avec la tête dans la main, avec une expression pensive et préoccupante, et une autre femme (au fond de l'image) avec un bébé dans le bras, avec une expression de joie. Dans ce cas, l'image est accompagnée par les mots



“L’enfant c’est la joie. Ne refuse pas ton bonheur en détruisant la vie. Ne ruine pas ta santé en risquant la mort.” L’image, qu’on a trouvé sur la web était publié par l’Alliance Nationale pour la Vitalité Française, liait le bonheur de la femme avec la maternité au même temps qui soulignait le danger que les femmes prennent quand elles ont des avortements.



Figure 4. Le danger de l’avortement. “L’enfant c’est la joie. Ne refuse pas ton bonheur en détruisant la vie. Ne ruine pas ta santé en risquant la mort.” Image propagandiste diffusée par l’Alliance Nationale pour la Vitalité Française.

## 1. Brève Chronologie sur les Lois sur l'Avortement

Les lois qui régulent l'avortement en France étaient modifiées plusieurs fois au fil du temps. Ces modifications, lesquelles étaient motivées par plusieurs raisons, augmentaient la sévérité des punitions contre les femmes qui avortaient et contre les personnes qui faisaient l'avortement. Avant la Première Guerre Mondiale, par exemple, la punition contre l'avortement était moins grave que pendant le temps de l'occupation allemande.

Dans son livre "Une Affaire de Femmes", Francis Szpiner discute l'évolution des lois contre l'avortement et des changements aux punitions aux personnes coupables de ce délit. Avant la Première Guerre Mondiale, par exemple, l'avortement était considéré "un crime passible de la Cour d'Assises" (Szpiner, 28). Néanmoins, après la guerre, la dénatalité en France provoquait la préoccupation du gouvernement qui "voulait permettre l'accroissement de la natalité" en France (Szpiner, 28). Ce nouveau bout d'arrêter la dénatalité et assurer la croissance de la population française motivait quelques changements sur les politiques qui régulaient l'avortement. En mars 1923, l'avortement changeait d'être "un crime passible" à être un délit, lequel devait être jugé par le Tribunal correctionnel.

En théorie, cette modification signifiait que l'avortement n'était considéré pas un crime si sévère comme avant la guerre. Mais l'objectif de cet amendement à la loi qui punissait l'avortement était celui d'assurer l'augmentation des condamnations des personnes qui transgressaient cette loi (Smith, 220). L'augmentation des condamnations était possible grâce à la composition différent des ces deux parties du pouvoir judiciaire

en France. Le site Web du Ministère de Justice de la France spécifie que la Cour d'Assises (laquelle juge crimes plus sévères que le Tribunal correctionnel) est constituée par trois juges professionnels et un jury "composé de citoyens tirés au sort", tandis que le Tribunal correctionnel est composé de trois magistrats professionnels. C'est-à-dire que sous cette nouvelle loi, ceux accusés d'avoir fait des avortements étaient jugés seulement par des magistrats qui représentaient le gouvernement. Cela signifiait que la possibilité d'être condamné était plus grand que sous la loi précédente, sous laquelle ces personnes étaient jugées pas seulement par des magistrats, mais par leurs co-citoyens aussi. En plus, la modification établie en 1923 augmentait la peine pour ce crime "de un à cinq ans de prison pour l'avorteur, et de six mois à deux ans pour l'avortée" (Szpiner, 28). Juste avant le début de la Seconde Guerre Mondiale, le 29 juillet 1939, la peine pour l'avorteur et l'avortée était de dix ans (Szpiner, 29).

Avec l'arrivée de la Seconde Guerre Mondiale et l'occupation allemande, l'accroissement de la natalité devenait une autre fois une priorité pour le gouvernement français et la loi sur l'avortement était modifiée une autre fois encore. Le 15 février 1942, le gouvernement Vichy modifiait la loi avec le but de "sauver la patrie". Cette fois, la loi avait une nature extrême en nommant l'avorteur comme un assassin de la patrie et l'avortement comme "un crime contre l'État", contre "la race" (Szpiner, 31). Cette nouvelle loi faisait l'avortement un crime si sévère, que c'était jugé par "le Tribunal d'État et passibles de la peine de mort" (Szpiner, 32). Parmi des avorteurs exécutés sous cette loi est Marie-Louise Giraud qui était accusée de faire vingt-sept avortements et qui était guillotinée en public en 1943. La section suivante parle de son crime et sa punition.

## 2. Marie-Louise Giraud: “Une Affaire de Femmes”

Nous sommes un pays vaincu, qui doit se relever . La France doit retrouver de toute urgence son moral [...] On sectionne le membre gangrené. (Colonel Chabert, Une Affaire de Femmes, 1988)

Marie-Louise Giraud était une des avorteuses guillotinéés pendant le gouvernement Vichy. Son crime, lequel était considéré par la loi comme un crime contre la patrie et contre la race, était puni avec la mort. L’œuvre littéraire la plus célèbre qui raconte son histoire c’est “Une Affaire de Femmes: Paris 1943: Exécution d’une Avorteuse” de Francis Szpiner, laquelle était aussi adaptée dans un travail cinématographique. Le deux, le film et le livre sont les sources d’information les plus complètes sur Marie-Louise Giraud. En conséquence, ce sont peut-être un reflet des vues et des opinions sur l’avortement pendant cette époque-là.

Dans son livre, Szpiner décrit la vie de Marie-Louise Giraud, née Marie-Louise Lempérière à Barneville le 17 novembre 1903. Il la décrit comme une jeune femme qui se trouvait dans le côté contraire à la loi plusieurs fois. D’abord, quand elle avait dix-huit ans, Marie-Louise était jugée par le tribunal correctionnel accusée d’un larcin; la punition, une amende de cent francs (Szpiner, 39). Quelques années plus tard, quand elle avait vingt-trois ans, Marie-Louise était accusée de deux escroqueries. Elle était condamnée le 26 avril 1927 “à un mois de prison ferme” par le Tribunal correctionnel de Coutances (Szpiner, 40). Mais quelques mois plus tard, le 19 décembre 1927, elle était

condamnée une fois encore pour escroquerie, cette fois la punition était de deux mois de prison ferme et une amende de seize francs (Szpiner, 40). Il semblait que les années de crime de Marie-Louise étaient finies quand, en 1929, elle épousait Paul Giraud, un membre de la marine française. Mais, au fil des années, Marie-Louise retournait à sa vie criminelle, laquelle était révélée pendant l'investigation suscitée à cause d'une lettre anonyme.

Vers le 15 octobre de 1942, le commissaire Jean Trouvé recevait une lettre anonyme dans laquelle Marie-Louise Giraud était accusée de pratiquer des avortements dans sa maison (Szpiner, 124). Les accusations de l'auteur de cette lettre cause le début de la surveillance de Marie Louise Giraud, laquelle révélait qu'elle louait des chambre aux prostituées et aux soldats allemandes (Szpiner, 125). En plus, l'investigation révélait qu'elle avait des amants, lesquels elle n'essayait pas de cacher de son mari ni du quartier (Szpiner, 125). En plus, l'investigateur en charge de surveiller Marie-Louise rapportait au commissaire que ses deux enfants étaient tout le jour dans la rue sans surveillance d'un adulte, et que l'éducation qu'ils recevaient dans leur foyer était basé sur des mauvais exemples de leurs parents (Szpiner, 126).

Au moment de son arrestation, quelques prostituées étaient trouvées dans la maison de Marie-Louise Giraud (Szpiner, 127). Ces prostituées étaient interpellées en concernant l'investigation de Marie-Louise, et rapidement elles donnaient témoignage sur "tout ce qu'elles savent", en donnant à la police tout ce qui était nécessaire pour avoir "un dossier solide qui [accablait] Marie Louise" (Szpiner, 127). Ensuite, les personnes de son voisinage commençaient à donner des témoignages aussi pour renforcer les preuves

contre Marie-Louise. Parmi ces témoignages, il y avait des accusations de qu'elle se prostituait et de qu'elle utilisait ses enfants pour qu'ils l'amenaient des soldats allemands comme clients<sup>2</sup> (Szpiner, 134). En plus, il y avait quelques uns qui témoignaient que Marie-Louise avait des amants et qu'elle donnait à son mari, Paul Giraud, de l'argent pour s'enivrer (Szpiner, 134).

Dans l'adaptation cinématographique de "Une Affaire de Femmes" de Claude Chabrol, Marie Latour (personnage qui correspond à Marie-Louise Giraud dans le film) promet à l'officier qui l'interroge qu'elle arrête de faire des avortement si elle était libérée. Quand l'interrogateur partage cette information avec son supérieur, le Colonel Chabert, il réponde: "Nous sommes un pays vaincu, qui doit se relever . La France doit retrouver de toute urgence son moral [...] On sectionne le membre gangrené" (Colonel Chabert, Une Affaire de Femmes, 1988). Cette phrase, que dans le film fait référence à Marie Latour, reflète très précisément les vues et les opinions qui gouvernaient la mentalité de la société française pendant cette époque d'occupation. En plus, dans son livre "Remembering the Occupation in French Film", Leah D. Hewitt souligne quelques scènes dans lesquelles Chabrol fait très évidente la différence des conditions entre les femmes pauvres et celles qui appartenaient à une classe sociale plus aisée (Hewitt, 131). Hewitt continue par parler de la scène dans laquelle Marie souligne à une de ses compagnons de cellule que les femmes riches n'ont pas ces types des problèmes car elles

---

<sup>2</sup> Szpiner souligne que devant cette accusation Marie-Louise s'est révoltée car elle adorait ses enfants et elle était indignée par ces imputations (Szpiner, 135).

pouvaient payer pour les faire disparaître (Hewitt, 131), en montrant la partialité de la loi par rapport à l'avortement et les classes sociales.

L'argument de Hewitt est soutenu par autres textes qui parlent du procès de Marie-Louise Giraud. Dans "Reign of Virtue: Mobilizing Gender in Vichy France" de Miranda Pollard, par exemple, l'auteure fait une analyse des informations collectées sur les procès des avorteurs. Dans son texte, Miranda Pollard souligne que le gouvernement Vichy n'avait pas désigné un groupe policier pour l'investigation des avortements, mais que ces investigations étaient commencées à cause des dénonciations faites par la population civile (Pollard, 192). Elle suggère aussi que certains groupes sociaux, comme la bourgeoisie, étaient moins probables d'être dénoncés ou surveillés grâce à leur statut social (Pollard, 192). Pollard soutient ces arguments avec l'analyse de la démographie constituée par ceux qui étaient accusés de faire ou d'avoir des avortements. Elle dit que "the abortionists and their clients were primarily factory workers, domestic workers, waitresses, agricultural laborers, seamstresses, or midwives" (Pollard, 192; "les avorteurs et leurs clients étaient en majorité ouvrières, femmes de ménage, serveuses, ouvrières agricoles, couturières, ou sages-femmes"). Avec ses arguments, Pollard suggère que la loi sur l'avortement de cette époque-là n'était pas exécutée avec partialité, car ceux qui étaient plus fréquemment punis étaient dans les groupes les plus bas dans la hiérarchie sociale.

Mais, peut-être la manque d'objectivité la plus claire, et celle qui concerne la femme et l'homme devant la loi, et qui est faite évidente dans le texte de Szpiner. Dans son livre, Szpiner parle de Alexandrine (la femme de ménage chez Giraud) et de Paul

Giraud, lesquels donnaient des témoignages contre Marie-Louise Giraud. D'abord, pendant des interrogations Paul Giraud disait qu'il "la soupçonnait de faire des avortements", mais qu'il ne le savait pas avec sûreté (Szpiner, 135). Ensuite, il ajoutait que Marie-Louise "le menaça de le faire envoyer à l'asile de Pont-l'Abbé" (Szpiner, 135). Enfin, il avouait "qu'il a fait un jour disparaître un fœtus en l'enterrant dans un jardin..." (Szpiner, 136), mais il n'était jamais jugé pour son crime (Szpiner, 136). En plus, quand la femme de ménage, Alexandrine, était interrogée, elle avouait qu'elle avait chauffé de l'eau pour les avortements, crime pour lequel elle "comparaîtra devant le Tribunal correctionnel (Szpiner, 136). Ici, la partialité de la loi est très évidente car Paul Giraud, un homme qui avait commis un crime peut-être plus grave que celui commis par Alexandrine, n'était pas inculpé de son crime, tandis que Alexandrine, une femme, était jugée par un tribunal pour avoir chauffé de l'eau.



## Chapitre 6: Rôle de la Femme dans la Résistance

‘Quite simply, Colonel because the men had abandoned their weapons’.

This was Marguerite Gonnet’s reply to the president of the military tribunal in Lyons in 1942 when asked how as a mother of nine children she could have taken up arms. She became departmental head for l’Isère of the Libération-Sud Resistance movement. (Diamond, 51)

« Tout simplement, mon colonel, parce que les hommes les avaient laissé tomber .»<sup>3</sup> C’était la réponse de Marguerite Gonnet au président du tribunal militaire à Lyons en 1942 quand elle était questionnée comment, comme mère de neuf enfants, elle pourrais prendre les armes.

Tandis que le gouvernement Vichy essayait de forcer la femme à rester dans la maison, il y avait des femmes comme Marguerite Gonnet qui se rebellaient contre leur nouveau rôle dans la société. Peut-être la forme de rébellion la plus importante contre la nouvelle norme, c’était la collaboration avec la résistance. Marguerite Gonnet, par exemple, contribuait à la résistance avec la transportation clandestine de la presse du mouvement “Libération Sud”, contribution qui causait s’arrestation à Grenoble en avril de 1942 (Grenoble: le Changement, mai 2016). Néanmoins, c’était le 19 mai 1942 à Lyon, devant le tribunal militaire, que Marguerite Gonnet répondait au président du tribunal qu’elle avait pris les armes « tout simplement, mon colonel, parce que les

---

<sup>3</sup> Cette partie de la traduction était trouvait sur le site Web Grenoble: Le Changement au-dessous une photo de Marguerite Gonnet.

hommes les avaient laissé tomber » (Grenoble: le Changement, mai 2016). En plus, pendant les interrogations elle ajoutait que « tout ce que j'ai pu faire, je l'ai fait par amour pour mon pays et avec l'entière approbation de ma conscience » (Grenoble: le Changement, mai 2016). Cette conviction la motivait à rejoindre la résistance après d'être libérée, mais elle devait se réfugier à l'Oisans en 1944 (Grenoble: le Changement, mai 2016).



Figure 5. “Résistance corse, 1943.” Photo d’une femme de la résistance qu’on a trouvé sur le site Web du Ministère de la Défense.

Pendant l'occupation, un grand nombre de femmes collaboraient avec la Résistance en prenant des rôles diverses. Parmi ces rôles étaient ceux d'approvisionnement de nourriture et de refuge aux membres de la résistance et aux échappés (Gordon, 368) ainsi comme l'écriture et distribution des journaux de la Résistance (Gordon, 369). En plus, les femmes qui joignaient la Résistance participaient aussi à la formation et comme tête des forces armées du mouvement (Gordon, 369). Ironiquement, l'accomplissement de leurs fonctions était fait plus facile grâce à l'image stéréotypée propageait via la propagande par le gouvernement Vichy pendant cette époque-là. En utilisant ces rôles stéréotypées, les résistantes comme Jean Berthomier et Paule Letty-Mouroux, les deux secrétaires, collectaient des informations sur les affaires qu'elles témoignaient dans leur travail (Gordon, 368). Finalement, il faut souligner que les femmes qui joignaient la Résistance appartenaient aux classes différentes, dès l'aristocratie à les classes les plus bas de la société française de l'époque (Gordon, 369).

### **1. Edith Thomas et “La Libération de Paris”**

[...] l'histoire dite “objective” était une illusion. [...] À plus forte raison quand on prétend écrire, quelques mois plus tard, un récit d'événements aussi brûlants, aussi passionnants, aussi magnifiques que ceux dont Paris fut le théâtre entre le 19 et le 25 août 1944. [...] Or, je ne prétends pas faire œuvre d'historien [...] Je n'étais pas dans ma maison, tous volets fermés, mais dans la rue. Je me sens solidaire, bien qu'indigne. de ceux qui tombaient devant moi avec leurs fusils. Le récit que je puis faire est donc celui d'un témoin engagé. (Thomas, 7-8)

Une des figures féminines de la Résistance est Edith Thomas. Dans son livre “Edith Thomas: A Passion for Resistance”, Dorothy Kaufmann déclare que Edith Thomas “jouait un rôle crucial” dans la Résistance Intellectuelle, en donnant “une voix aux discours interdits qui opposeraient la propagande des Nazis et de Pétain” (Kaufmann, 1; traduction). Dans l’introduction de son œuvre de témoignage, Edith Thomas racontait les événements qui précédaient la libération de Paris, lesquels elle racontait par l’emploi “d’un témoin engagé”.

Edith Thomas joignait la Résistance en 1942. Comme partie de la Résistance, Edith Thomas, une journaliste et membre du Comité National des Écrivains, contribuait avec la création de “Les Lettres Françaises”, un journal très important de la Résistance Intellectuelle (Sartori, 530). Aussi même, Edith Thomas écrivait des brochures pour l’organisation principale pour les femmes de la Résistance: l’Union des Femmes Françaises (Sartori, 530). Néanmoins, sa contribution la plus importante était peut-être le livre “La Libération de Paris”, dans lequel elle témoignait du point de vue d’une femme comment la Résistance faisait des préparations pour la libération de Paris. Dans ce livre, Edith Thomas parle des femmes de l’Union des Femmes Françaises qui “en liaison avec les médecins de la résistance, achevaient de préparer l’organisation sanitaire de l’insurrection” (Thomas, 19-20), ainsi en montrant la contribution des femmes au mouvement qui culminait avec la libération de Paris. Mais le témoignage le plus significatif était celui d’une femme qui prenait des armes pour combattre les soldats allemands pour achever la libération de Paris.

## Conclusion

On pose parfois le “monde féminin” à l’univers masculin, mais il faut souligner encore une fois que les femmes n’ont jamais constitué une société autonome et fermée ; elles sont intégrées à la collectivité gouvernée par les mâles et où elles occupent une place subordonnée...

(Beauvoir, 2: 422)

Après la défaite de l’armée française et l’invasion des soldats allemands à Paris, le gouvernement Vichy, administré par le Maréchal Pétain, blâmait les femmes pour les malheurs de la France pendant la guerre. Le raisonnement sur lequel le gouvernement fondait cette opinion était celui de la présence de la femme dans le monde du travail comme la cause de la dénatalité de la France. En plus, le gouvernement soutenait que la place de la femme était la maison pour prendre charge de ses responsabilités de mère et d’épouse. À fin d’endoctriner la population française, le gouvernement Vichy, et quelques organisations qui étaient d’accord avec le mouvement pour le retour de la femme au foyer, distribuaient des images propagandistes en faveur du rôle de femme comme mère et en contre de l’avortement et le célibat.

Mais, il y avait quelques organisations comme la Ligue Française pour le Droit des Femmes (LFDF) et la section en France de Open Door International qui, sans succès, essayaient de réfréner le mouvement pour le retour de la femme au foyer même avant le début de l’occupation de la France par l’Allemagne. Mais, avec l’occupation et la prise

de pouvoir par le Maréchal Philippe Pétain, ces efforts devenaient inutiles. Peu en peu, les femmes dans des postes publics étaient forcées à quitter leur travail, en donnant priorité aux hommes mariés et avec des enfants. En profitant des lois et de la propagande, le gouvernement Vichy réussissait dans son objectif de forcer les femmes à la maison. Cependant, il y avait des femmes qui défiaient cette nouvelle norme. Figures du mouvement féministe comme Edith Thomas et Marguerite Gonnet, ainsi comme des nombreuses femmes des différentes classes sociales, contribuaient avec la Résistance, bien en prenant des armes, bien en partageant des idées de la Résistance d'une manière clandestine.

Néanmoins, même après la fin de l'occupation, la société française trouvait des excuses pour continuer l'abaissement de la femme. Cette fois, la société attaquait les femmes qui étaient considérées comme traîtresses en les accusant de collaboration horizontale. Cette imputations impliquait que les femmes accusées collaboraient ou avaient des relations sentimentales et sexuelles avec les soldats allemands (Gordon, 182-183). En conséquence, les femmes considérées coupables étaient tondues en public par, généralement, une figure d'autorité masculin, bien que autres femmes témoignaient l'acte avec une expression d'amusement, comme on peut voir dans la photographie au-dessous (Figure 6).



Figure 6. “Une tondue, 1944.” Image trouvée sur le blog personnel de Jennifer “Les Femmes Tondues.”

On trouve que certains documentaires comme “Tondues en 44” souligne le symbolisme de cet acte. Dans ce documentaire, Fabrice Virgili, Chargé de Recherche CNRS au temps que le documentaire était fait, décrit des images des femmes tondues qui apparaissent dans les archives:

[...] On a donc la femme qui est tondue, autour d'elle un premier cercle avec toujours un symbole d'autorité. [...] Et un premier cercle, en générale, exclusivement des hommes, trois, quatre, cinq hommes qui sont autour qui encadre la femme qui est tondue. (Fabrice Virgili, Chargé de Recherche CNRS, Tondues en 44)

La photo d'une tondue qu'on a inclus dans ce texte (Figure 6), est une exemple excellent de la situation décrit par Fabrice Virgile dans le film. On voit dans cette image une femme en train d'être tondue. Elle est entourée par trois hommes, deux femme et une fille. Deux des hommes la tond, tandis que le troisième homme sourit à la caméra. Bien qu'on ne peut pas voir avec clarté l'expression d'une des femmes, on observe l'autre femme et la fille en riant tandis que la femme est tondue. L'indifférence et le plaisir des témoins et des hommes qui infligent la punition est un reflet précis de la mentalité qui dominait la société française immédiatement après la guerre.



## Bibliographie

“Tondues en 44”. La Case de l’Oncle Doc. Direction de Jean-Pierre Carlon. 19 mai 2007.

Alliance Nationale pour la Vitalité Française. “L’enfant c’est la joie. Ne refuse pas ton bonheur en détruisant la vie. Ne ruine pas ta santé en risquant la mort.” 14 mars 2017. <https://goo.gl/images/L7Sc0d>

Beauvoir, Simone d. “Le Deuxième Sexe.” Volumes I et II. Gallimard, Paris, 1949.

Chabrol, Claude. “Une Affaire De Femmes”. MK2 Diffusion , 15 février 1988.

Diamond, Hanna, and Kitson, Simon, eds. Vichy, Resistance, Liberation : New Perspectives on Wartime France (1). London, GB: Berg Publishers, 2005. ProQuest ebrary. Web. 21 February 2017.

Gordon, Bertram M. “Historical Dictionary of World War II France : The Occupation, Vichy, and the Resistance, 1938-1946.” Westport, US: Greenwood Press, 1998. ProQuest ebrary. Web. 21 February 2017.

Grenoble: Le Changement! “19 Mai 1942: La Leçon de Courage de Marguerite Gonnet.” 19 mai 2016. 17 mars, 2017. <http://grenoble-le-changement.fr/2016/05/19/19-mai-1942-lecon-de-courage-de-marguerite-gonnet/>

Hewitt, Leah D. “Remembering the Occupation in French Film: National Identity in Postwar Europe.” Palgrave Macmillan, New York, 2008.

- Huddleston, Sisley. "France: The Tragic Years, 1939-1947: An Eyewitness Account of War, Occupation, and Liberation." Devin-Adair, New York, 1955.
- Jennifer. Le Blog: Les Femmes Tondues. A tondue, 1944. 3 juillet, 2014. 15 mars, 2017. <https://leblog1815.blogspot.com/2014/07/les-femmes-tondues.html>
- Kaufmann, Dorothy. "Edith Thomas : A Passion for Resistance". Ithaca: Cornell University Press, 2004.
- Kitson, Simon et Catherine Tihanyi. "The Hunt for Nazi Spies : Fighting Espionage in Vichy France". University of Chicago Press. November 2008. Online Source.
- Maria Kel. "Les Femmes et le Régime Vichy." Histo'Blog. 29 janvier 2017. <http://mariakelhistoire.over-blog.com/2017/01/les-femmes-et-le-regime-de-vichy.html>
- Ministère de la Défense: Chemins de Mémoire-Les Femmes dans la Résistance. Résistance corse, 1943. Collection Particulière. 16 mars, 2017. <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/en/node/19538>
- Pollard, Miranda. "Reign of Virtue: Mobilizing Gender in Vichy France." The University of Chicago Press, Chicago, Ill, 1998.
- Reid, Donald. "Germaine Tillion, Lucie Aubrac, and the Politics of Memories of the French Resistance (1)." Newcastle-upon-Tyne, United Kingdom: Cambridge Scholars Publishing, 2007. ProQuest ebrary. Web. 21 February 2017.

République Française. Ministère de la Justice. Site Web. [http://  
www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

Sartori, Eva M. "The Feminist Encyclopedia of French Literature." Greenwood Press, Westport, Conn. 1999. Inc ebrary: March 7, 2017.

Secrétariat d'État à la Famille et à la Santé. Commissariat General à la Famille. [Donner la vie... Engendre la joie.](https://goo.gl/images/Eygyee) 14 mars 2017. [https://goo.gl/images/  
Eygyee](https://goo.gl/images/Eygyee)

Smith, Paul. Feminism and the Third Republic: Women's Political and Civil Rights in France, 1918-1945, Clarendon Press, Oxford;New York;, 1996.

Szpinar, Francis. "Une affaire de femmes : Paris 1943, exécution d'une avorteuse." Éditions Balland, 1986 et 1988.

Thomas, Edith. La libération De Paris, Mellottée, Paris, 1945.